

SYNEOS

RUE DES GREVES
77410 HERME

Téléphone : 01.64.00.71.02

Mail :

Bon No : 004056941	1ere Gachée : 07:47 (1) Quantité : 2.50 m3	Date : 11/09/2026 SPM2609115922 Réf. commande(2) : 19444	Zone : SOUS CENTRALE Véhicule : SC GF082GR
Client : C9256002 PAGOT ZAC DU SOURDUNOIS 77171 Sourdun		Chantier : SC SOUS CENTRALE	
ARRIVEE CHANTIER réelle		DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier
RETOUR centrale		ATTENTE 00:00	Quantite Origine : 2.50 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 2.50
CONSEILS DE SECURITE en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures			
 			
Code Formule 6J250S1D10	Désignation(6)(8) BORDURE	Certification	Classe d'exposition(3) S1
Classe chlorure 10		Consistance(7)	Dmax
Ciment(type et classe) LIGEX FPL1		Additions(type)	Dosage(C+Ka)(5) 0
Résistance caractéristique(4)		Température : N° Grue : Retour béton	
Appellation commerciale : SOUS CENTRALE BETON A BORDU CEM II		Mode de livraison :	
SERVICES		ADJUVANTS	LIVRAISON RECEPTIONNEE
CONTRIBUTION CARBONE CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR CONTRIBUTION ENERGETIQUE		2.5 METRE CUBE 2.5 METRE CUBE 2.5 METRE CUBE 2.5 METRE CUBE	Nom: Signature du client:
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:			

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non